

AAH (Allocation Adulte Handicapé) et passage à la retraite



**Vous recevez
l'AAH**

et



**Vous allez avoir
62 ans**

En fonction de ma situation :



Mon taux d'incapacité



Mon point de départ à la retraite



Mon régime d'activité



Ma situation professionnelle

**Des démarches sont peut-être nécessaires
pour continuer à percevoir l'AAH, contactez-nous :**

